
Augmentations salariales des éducatrices et développement du réseau des services de garde

L'Association des cadres des CPE prend position

Longueuil, le 22 octobre 2021 - À l'instar de milliers de personnes préoccupées par les conditions de travail de nos professionnelles de la petite enfance, l'Association des cadres des CPE a pris connaissance du projet de loi « Grand chantier pour les familles » déposé plus tôt cette semaine par le ministre Mathieu Lacombe.

Citation

*Nous croyons qu'après 25 ans d'existence, il était important de compléter et de moderniser le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, afin qu'enfin **chaque enfant puisse avoir une place**. L'Association des cadres des CPE est donc fière que le gouvernement affiche clairement sa volonté de retirer les bâtons que son prédécesseur avait mis dans les roues du réseau des CPE/BC. Celui-ci pourra enfin se remettre en marche! Ce qui est historique à notre sens, c'est que pour une première fois depuis 1997, un gouvernement ait la volonté de s'engager à compléter cet exceptionnel chantier!*

Élyse Lebeau, directrice générale de l'ACCPE

Conditions salariales des éducatrices

Précisons que pour assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant, un rehaussement majeur des salaires doit être fait pour attirer et retenir le personnel des CPE. L'offre actuellement déposée est intéressante, mais insuffisante. Il faut un rattrapage historique qui tienne compte de l'inflation qui atteint actuellement des sommets et qui permette de réfléchir à l'équité salariale entre les différents postes en CPE/BC, notamment les postes de directrices adjointes.

Développement du réseau des services de garde éducatifs

Les priorités identifiées pour compléter le réseau sont louables. Toutefois, la plus grande d'entre elles est de remettre **l'égalité des chances au cœur même de ce chantier**. Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une place de qualité, chaque enfant doit pouvoir développer son plein potentiel. De plus, toutes les priorités doivent être soigneusement orchestrées pour permettre d'atteindre une plus grande qualité de service pour les enfants :

- La création des nouvelles places pour répondre aux besoins des familles doit **prioritairement** se faire dans le **réseau des CPE**. Lever la limite de permis par CPE pour optimiser la capacité d'accueil des CPE nous apparaît conforme à notre proposition initiale et l'ACCPE appuie cette décision.
- L'équité financière entre les familles est certes importante, mais la majoration du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants **doit être temporaire**. Elle doit être effective seulement pour donner le temps aux garderies privées non subventionnées **de se convertir en CPE**.
- Pour accroître l'efficacité du réseau et mieux le développer, l'allègement des divers processus constitue une décision essentielle que nous demandons depuis très longtemps. Le nouveau processus d'appel de projets semble plus simple, mais rappelons qu'il doit accorder **une priorité absolue au réseau des CPE** où la qualité est au rendez-vous.
- Pour consolider le milieu familial, il est en effet essentiel que toutes les personnes qui opèrent un service de garde éducatif en milieu familial soient **reconnues, soutenues et contrôlées par un bureau coordonnateur**. Dans une logique de qualité, de sécurité et de maintien de standards pédagogiques, nous aurions préféré que cela se fasse sur une plus courte période.

- Afin de s'assurer de compléter le réseau dans des temps escomptés, le gouvernement s'est accordé le pouvoir de développer lui-même des services de garde pour les secteurs prioritaires où aucun promoteur n'aura déposé de projets. **Il sera important par la suite que ce projet soit imparti à un CPE et non à une entreprise commerciale.**

Nous souhaitons également confirmer à la présidente du conseil du trésor, madame Sonia Lebel, que l'ACCPE se porte volontaire pour participer activement aux comités paritaires dont elle a annoncé ce matin la mise en place. L'organisation du travail en CPE touche directement les responsabilités des cadres dont nous sommes les représentantes et la voix.

Rappelons que l'Association des cadres des CPE représente tous les cadres des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs auprès des représentants des employeurs et du ministère de la Famille. Elle a notamment pour mission de favoriser le développement des meilleures compétences de gestion chez les directrices générales et directrices adjointes des CPE/BC du Québec.

-30-

Source : Association des cadres des centres de la petite enfance

Informations : Brigitte Lépine, adjointe à la direction et aux communications 514-993-3954 poste 1 / brigitte.lepine@associationdescadres.ca